

Déclaration de confidentialité

ING Corporate Cards ING Bank N.V.

La présente déclaration de confidentialité fournit des informations sur les données à caractère personnel qu'ING Bank N.V (« ING ») est appelée à traiter aux Pays-Bas dans le cadre de ses prestations de services liées aux cartes d'entreprise. ING conclut avec des clients professionnels des programmes relatifs aux cartes d'entreprise. Dans le cadre de ces programmes, les cartes d'entreprise sont délivrées à des salariés (« titulaires de la carte ») ou à des clients professionnels. Les titulaires de la carte peuvent payer avec leur carte d'entreprise des dépenses professionnelles qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions.

Généralités

La présente déclaration de confidentialité s'applique uniquement au traitement de données à caractère personnel liées aux cartes qu'ING délivre dans le cadre de ses programmes relatifs aux cartes d'entreprise conclus avec des clients professionnels. Elle ne concerne pas les cookies et les technologies similaires que le site Web et l'application afférents aux cartes d'entreprise sont susceptibles d'utiliser pour collecter des informations personnelles sur les utilisateurs à partir de leur ordinateur, de leur smartphone, de leur tablette ou de tout autre appareil. Le site Web et l'application afférents aux cartes d'entreprise proposent leur propre déclaration qui informe sur la collecte en ligne de données à caractère personnel.

Conformément à la législation et à la réglementation sur la protection des données

ING doit se conformer aux lois et règlements qui s'appliquent à elle en la matière. Une des obligations que les lois en matière de protection des données imposent à ING, est celle d'informer les individus du traitement par ING de leurs données à caractère personnel. C'est précisément ce que fait la présente déclaration.

En outre, ING doit se conformer à toutes les autres obligations que la législation et la réglementation sur la protection des données lui imposent en la matière. Cela veut dire, entre autres, qu'ING ne traitera des données à caractère personnel qu'à des fins spécifiques et sur la base d'un motif légal justifiant le traitement de telles données. Si des lois applicables en matière de protection des données exigent qu'ING obtienne le consentement d'un individu, ING obtiendra ce consentement avant de collecter et d'utiliser les données à caractère personnel de cet individu.

Données à caractère personnel collectées et utilisées par ING

ING collecte et utilise les données à caractère personnel suivantes :

- Nom, adresse (électronique), date de naissance ou numéro de téléphone des titulaires de carte, administrateurs de programme et représentants légaux de clients professionnels.
- Informations sur les transactions par titulaire de carte, comme lieu, montant, code de catégorie de commerçant et

informations sur les transactions en échec et les transactions refusées. Des détails supplémentaires sur les transactions peuvent être collectés si cela a été convenu avec le client professionnel.

- Informations sur la limite de dépenses liée à une carte.
- En cas de Paiement Individuel, numéro de compte et informations sur les paiements en souffrance des titulaires de carte.
- Conversations téléphoniques entre, d'une part, les administrateurs de programme et les titulaires de la carte et, d'autre part, le Helpdesk au service de la relation client. Si une loi ou un règlement applicable au titulaire de la carte interdit l'enregistrement de conversations téléphoniques, ING n'enregistrera pas ces conversations.

Buts dans lesquels des données à caractère personnel sont collectées et utilisées

ING collecte et utilise des données à caractère personnel dans les buts suivants :

1. Exécution du contrat et des services relatifs aux cartes d'entreprise.
 - Les données personnelles de représentants légaux, d'administrateurs de programme et de titulaires de carte sont traitées en vue de la conclusion et de l'exécution du contrat relatif à la carte d'entreprise avec le client professionnel. Afin de permettre au client de gérer ses dépenses professionnelles, ING fournit au client professionnel des relevés et un outil en ligne affichant les transactions effectuées avec la carte d'entreprise ainsi que le montant total dépensé par titulaire d'une carte.
 - ING traite des données personnelles de titulaires de carte et des informations sur les transactions pour délivrer des cartes d'entreprise aux titulaires de carte, traiter des paiements effectués à des commerçants, fournir un relevé aux titulaires de carte, un outil en ligne et une application détaillant leurs transactions. L'application les informe sur le montant qu'ils peuvent encore dépenser avec leur carte. Concernant le Paiement Individuel, ING traite les numéros de compte de titulaires de carte pour collecter à partir de leur compte les montants dépensés avec leur carte ou débiter leur compte de ces montants.

- Si un administrateur de programme ou un titulaire de carte appelle le Helpdesk au service de la relation client pour soumettre une question ou une requête, ING demande l'adresse et/ou la date de naissance pour vérifier l'identité de l'administrateur de programme ou du titulaire de la carte.
2. Conformité à la législation et à la réglementation « Connaissez votre client ». Afin de se conformer à la législation et à la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ING vérifie les noms et les transactions des titulaires de carte au vu de listes de vérification prédéfinies, disponibles dans le monde entier. La vérification de noms et de transactions est obligatoire. Cette obligation est stipulée dans différentes dispositions législatives et réglementaires applicables en matière de lutte contre la criminalité financière et économique (CFE), y compris différents régimes de sanctions qui ont une portée extraterritoriale. ING est un maillon de la chaîne d'application des lois en matière de lutte contre la criminalité financière et économique dans toutes ses variantes, par ex. sanctions et lutte contre le blanchiment d'argent.
 3. ING est autorisée à surveiller, enregistrer, stocker et utiliser des appels téléphoniques reçus par le Helpdesk au service de la relation client, des courriers électroniques ou d'autres formes de communications électroniques dans les buts suivants :
 - Prévenir, détecter et enquêter sur la fraude ou la criminalité.
 - Évaluer la qualité de ses services.
 - Former, coacher et évaluer le personnel du centre d'appel. Si une loi ou un règlement applicable à ING interdit l'enregistrement d'appels téléphoniques, ING n'enregistrera pas ces appels. ING est autorisée à communiquer des enregistrements d'appels téléphoniques et de communications électroniques aux autorités en vue de se conformer à la législation et à la réglementation, et à son unité en charge des questions de sécurité et/ou son personnel responsable du suivi de la conformité aux règles et règlements de l'entreprise.

Pas de marketing à l'égard de titulaires de carte

ING ne fait pas de publicité et ne commercialise pas de produits et de services d'ING ou de tiers aux titulaires d'une carte.

Transfert de données à caractère personnel à des tiers

ING recourt à plusieurs prestataires de services pour proposer ses services relatifs aux cartes d'entreprise. Les prestataires de services sont établis dans l'Union européenne. ING ne transfère des données à caractère personnel à ces prestataires de services que dans la mesure où ces derniers en ont besoin pour assurer leurs services. Par exemple, les données de transaction sont transférées à Mastercard Europe S.A., qui stocke ces données personnelles pour ING afin de pouvoir prendre en charge des fonctionnalités optionnelles qui peuvent être fournies directement sur demande. Certains prestataires de services ont une société-mère aux États-Unis. Cela signifie qu'ING est autorisée à transférer des données à caractère personnel aux États-Unis. Cependant, ING veille à ce que les transferts vers les États-Unis soient conformes aux exigences de la législation et de la réglementation qui s'appliquent à elle en matière de protection des données. Tous les prestataires de

services sont des sous-traitants d'ING, à l'exception de Mastercard Europe S.A. qui agit en qualité de responsable du traitement de paiements par carte pour ING.

Période de stockage

ING conserve les données à caractère personnel uniquement :

- Sur la période nécessaire à la réalisation des buts dans lesquels les données à caractère personnel sont collectées et utilisées.
- Dans la mesure raisonnablement nécessaire pour se conformer à une exigence légale applicable.
- Si cela apparaît opportun à la lumière d'un délai de prescription applicable.

Sécurité

ING a mis en œuvre des mesures techniques, physiques et organisationnelles appropriées et commercialement raisonnables pour protéger les données à caractère personnel contre une destruction accidentelle ou illégale ou une perte accidentelle, une dégradation, une divulgation ou un accès non autorisé et toutes les autres formes illégales de traitement. Pour ce faire, ING a mis en œuvre des normes relatives au risque technologique et d'autres politiques et procédures pertinentes en matière de sécurité de données à caractère personnel.

Droit d'accès

Pour demander un aperçu ou pour déposer une plainte concernant le traitement de données à caractère personnel par ING, vous devez envoyer un courrier accompagné d'une photocopie de votre carte d'identité en cours de validité à :
ING afdeling Klant Events/WBP
Antwoordnummer 40060
8900 SB Leeuwarden
Pays-Bas

Modification de la déclaration de confidentialité

ING réexamine sa déclaration de confidentialité à intervalle régulier. Veuillez vérifier cette déclaration périodiquement pour prendre connaissance d'éventuels changements. La présente déclaration de confidentialité a été mise à jour pour la dernière fois le 1er mai 2018.

ING Bank N.V. a son siège social à l'adresse Bijlmerplein 888, 1102 MG Amsterdam, Pays-Bas, elle est inscrite au registre du commerce d'Amsterdam sous le n° 33031431. ING Bank N.V. est inscrite au Registre des Établissements de Crédit et des Établissements Financiers tenu par De Nederlandsche Bank (DNB) et l'Autorité néerlandaise des Marchés Financiers (AFM). ING Bank N.V. est également subordonnée au contrôle de l'Autorité de Protection des Consommateurs et des Marchés (ACM). Pour plus d'informations sur le contrôle d'ING Bank N.V. veuillez contacter DNB (www.dnb.nl), l'AFM (www.afm.nl) ou l'ACM (www.acm.nl).
